



LIVRET 2 TYPOLOGIE DES SITES URBAINS À AMÉNAGER

Fiche 2.4 Les parkings et zones de stationnement

➤ De quoi s'agit-il ?



accompagnement paysager du parking de Kannopé (Dothémare, les Abymes)

Le stationnement des véhicules en ville est une problématique récurrente et souvent délicate pour les urbanistes, aménageurs et décideurs, notamment à cause de l'emprise au sol nécessaire, dans des tissus urbains généralement denses et où la place manque.

L'une des solutions souvent mise en place est le stationnement longitudinal sur le tracé des rues et boulevards urbains. Dans ce cas, la question de la Nature en Ville rejoint celle de l'accompagnement végétal de la voirie (v. fiche 2.3).

Parfois une opération d'aménagement permet la création d'un parking en ville. La place de la Nature y est alors spécifique.

➤ Quelles spécificités ?

La fonction première de la végétation sur un parking est d'apporter de l'ombre pour les véhicules qui y sont stationnés. Du même coup, elle permet aussi d'atténuer la réverbération de la chaleur du sol au profit du confort thermique des bâtiments proches et des espaces publics environnants. Cette végétation a également un rôle paysager en rompant la monotonie et l'impact visuel de ces grandes surfaces minérales et très horizontales. De plus, elle participe à la trame verte de la ville et peut jouer un rôle dans les continuités écologiques à travers le tissu urbain.



Un parking est un espace très fonctionnel où la place disponible est généralement rentabilisée au maximum pour permettre le stationnement du plus grand nombre de véhicules possible. Les surfaces dédiées à la Nature y sont donc très réduites, y compris pour les fosses de plantation des arbres (souvent moins d'1 m³). Qui plus est, les systèmes racinaires de ces derniers ne doivent pas dégrader la qualité des revêtements de sol alentours.

L'implantation des arbres sur un parking doit aussi tenir compte de l'éclairage public. Disposés sur un même alignement et avec des hauteurs souvent similaires, les arbres et les mâts d'éclairage peuvent se gêner mutuellement : l'inter-distance des mâts contraint l'implantation des arbres et la couronne des arbres peut créer des zones d'ombres au sol.



👉 Quelles recommandations ?

Comme sur les places publiques, le volume de sol disponible est l'une des contraintes majeures pour la mise en place d'arbres sur les parkings. Pour y remédier, plusieurs solutions sont possibles.

La sélection d'espèces de petit gabarit (palmiers et petits arbres), avec des mottes racinaires réduites, est la solution la plus évidente mais pas toujours la plus facile à appliquer quand on cherche à privilégier l'ombrage tout en diversifiant la palette végétale du projet.

Sinon, il faut augmenter la taille des fosses de plantation, quitte pour cela à réaliser des fosses dépassant sous le revêtement du parking en utilisant un mélange terre-pierre. Ce mélange, quand il est bien réalisé (v. fiche 1.11), garantit une portance suffisante pour la pose d'un revêtement minéral au-dessus, réduisant ainsi la surface au sol strictement dédiée à l'arbre (1 à 2 m²) tout en offrant suffisamment de volume de sol pour le développement racinaire de grands sujets.

On peut aussi choisir d'implanter les arbres sur une bande de végétation aménagée entre les rangs de stationnement. Les racines des arbres coloniseront alors ce volume linéaire en compensation des contraintes latérales.

Afin de tenir compte des contraintes spécifiques aux zones de stationnement, le choix de la palette végétale de projet doit être bien réfléchi. Il faut notamment :

- ▶ éviter les arbres à racines superficielles capables de soulever le revêtement de sol minéral (**Ficus**, **Flamboyant**, **Fromager**, etc.) ;
- ▶ sélectionner des espèces résistantes à la sécheresse, dites « xérophiles », et ne réserver les espèces « mésophiles », appréciant des conditions moins arides, que pour les secteurs très arrosés de Guadeloupe (**Saint-Claude**, **Gourbeyre**, **Trois-Rivières...**) ;
- ▶ éviter les végétaux porteurs de fruits lourds (**Cocotier**, **Abricotier pays**, etc.) ;
- ▶ éviter les arbres fruitiers (sauf cas particulier).

Malgré ces contraintes, il est possible d'oser des choix floristiques originaux, en sélectionnant notamment des espèces indigènes plus favorables aux continuités écologiques, ou des espèces attrayantes pour la petite faune urbaine (oiseaux, insectes ...). On peut aussi diversifier les alignements arborés avec l'utilisation alternée de deux, voire trois espèces d'arbres, afin de favoriser la biodiversité et limiter les risques sanitaires.

quelques arbres et palmiers adaptés aux plantations sur parkings :

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nom vernaculaire
<i>Acacia auriculiformis</i>	Mimosa chenille	<i>Conocarpus erectus</i>	Palétuvier gris
<i>Albizia lebbek</i>	Cha-cha	<i>Cordia sebestena</i>	Mapou rouge
<i>Azadirachta indica</i>	Neem, Vépélé	<i>Elaeis guineensis</i>	Palmier à huile
<i>Bucida buceras</i>	Black olive - Bois gli-gli	<i>Ocotea coriacea</i>	Bois négresse
<i>Calophyllum calaba</i>	Galba	<i>Pongamia pinnata</i>	Pongame
<i>Canella winterana</i>	Bois canelle	<i>Pritchardia pacifica</i>	Pritchardia
<i>Cassia fistula</i>	Casse jaune	<i>Sabal causiarum</i>	Sabal
<i>Cassia siamea</i>	Casse de Siam	<i>Tamarindus indica</i>	Tamarin vrai
<i>Citharexylum spinosum</i>	Bois carré	<i>Terminalia catappa</i>	Amandier pays
<i>Coccoloba uvifera</i>	Raisinier bord-de-mer	<i>Thespesia populnea</i>	Catalpa bord-de-mer



Pongame en ombrage de parking (Deshaies)



plan d'aménagement de principe d'un parking planté
(1 arbre pour 4 places de stationnement)

Le stationnement des véhicules est la fonction première d'un parking. La végétation ne doit donc pas créer d'obstacle à cet usage. Pour cela, il est recommandé de planter des arbres déjà formés avec des branches basses à 1,80 - 2 m de hauteur minimum. Dans le cas contraire, il faudra procéder ultérieurement à une taille de formation. Cette intervention, rarement effectuée ou mal exécutée, induit finalement une gêne pour les usagers avec le risque de casse et de blessures sur les arbres, causées par le passage des véhicules.

La trame des arbres ou palmiers doit être dense sur un parking. Il est ainsi conseillé de respecter une inter-distance de plantation de 5 m, soit 1 arbre ou palmier pour 4 places de stationnement en cas de doubles rangées, ou 1 arbre ou palmier pour 2 places de stationnement en cas de rangées simples. Ce plan de plantation doit être bien coordonné avec le plan d'éclairage. Le choix de mâts d'éclairage plus petits que la végétation (3m max. de hauteur de console) ou au contraire de puissantes installations placées en hauteur (spots) sont des solutions efficaces.

Pour une meilleure durée de vie des plantations sur les parkings, il est préférable de poser des éléments de protection vis-à-vis des véhicules qui peuvent rouler sur les surfaces plantées ou taper contre les troncs, comme dans les rues ou sur les boulevards urbains. On peut utiliser pour cela des tuteurs tripodes ou quadripodes, des butées de roues, des arceaux métalliques, des margelles, etc.

Mais la Nature en Ville sur les parkings ne passe pas uniquement par la plantation d'arbres. C'est aussi privilégier l'infiltration directe de l'eau dans le sol en limitant les surfaces imperméables, avec la réalisation de places de stationnement engazonnées par exemple (v. fiche 1.11).

Quels exemples ?

- ▶ parking de l'Archipel à Basse-Terre : revêtement perméable et engazonné
- ▶ parking des Cités Unies à Pointe-à-Pitre : grands arbres d'ombrage même si l'espèce n'est pas idéale pour un parking (**Ficus**)
- ▶ parkings du Rectorat et de Kannopé, en sites périurbains (ZAC de Dothémare aux Abymes) : efforts sur plusieurs axes simultanés avec accompagnement arboré et arbustif et places engazonnées



parking planté au coeur de New York

Fiche 2.4



Direction
de l'Environnement
de l'Aménagement
et du Logement
DEAL
Guadeloupe



parking de l'Avenue du gouverneur général Félix Eboué (Vieux-Habitants)



Pointe-à-Pitre



parking de la CAF (Abyes)



parking du centre commercial Destreland (Baie-Mahault)



dalles engazonnées (square Pichon, Basse-Terre)

quelques exemples de parkings végétalisés en Guadeloupe

➡ Pour en savoir plus...

À lire aussi en complément :

Fiches 1.1, 1.3, 1.4, et 1.11,

Fiche 2.3,

Fiches 3.3 et 3.6,

Fiche 4.3

Références

- ▶ Norpac & IDDR (2009). *Allées, parkings : revêtements à biodiversité positive*. Site www.biodiversite-positive.fr (6 p.) ;
- ▶ Ecovégétal (2010). *Guide technique « parkings et voies perméables ; stabilisation de sols, talus et berges »* (36 p.)